

**EREA le Mirantin**

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

3 avenue de Winnenden

BP 128

73208 ALBERTVILLE cedex

Tel : 04 79 32 40 17

intendance.0731045p@ac-grenoble.fr

**Contrat de maintenance préventive et curative du  
parc d'extincteurs et vérification des systèmes de désenfumage**

**Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières**

Annonce par téléprocédure sur le **site de l'association journées de l'intendance**.

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Siret : 197 310 451 000 12

Pouvoir adjudicateur : Sabrina PERSONNAZ, Provisseure

Contact : Didier HOURS, Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements: agent comptable du lycée René Perrin, Ugine

**1. OBJET**

Le présent marché porte sur la **maintenance préventive et curative du parc d'extincteurs et la vérification des systèmes de désenfumage** qui doivent être effectuées dans les établissements (ERP).

**Durée du marché** : le marché est conclu pour une durée de 3 ans (début prévisionnel du marché : 20 juin 2024). Le marché est renouvelable deux fois pour une durée d'un an, par reconduction expresse.

**Lieu d'exécution** : EREA le Mirantin, ALBERTVILLE

### **Maintenance des extincteurs (52) :**

- Extincteur eau PA 6l flac : 22
- Extincteur CO<sup>2</sup> 2kg : 14
- Extincteur CO<sup>2</sup> 5kg : 9
- Extincteur poudre PA 6kg : 4
- Extincteur poudre PA 9kg : 3

### **Vérification des systèmes de désenfumage**

- Trappes, DM, DS, DO, DAD, déport : 36
- Systèmes avec tirer-lâcher : 2
- Systèmes CO<sub>2</sub> ouverture/fermeture : 4
- Systèmes CO<sub>2</sub> ouverture seule + treuil: 2
- Systèmes avec treuil : 9

La visite des installations est possible les jours ouvrables, du 10 au 12 avril 2024, du 15 au 16 avril 2024, du 29 avril au 13 mai 2024, sur rendez-vous.

### **Modification des prestations**

En cours de marché, le nombre d'installations pourra être modifié, en plus ou en moins, du fait de la création ou de la suppression d'une installation.

La résiliation du marché serait prononcée d'office dans le cas de la suppression totale d'une installation.

À chaque modification, un avenant au marché sera établi. Cet avenant précisera notamment :

- La date d'effet de la modification,
- Le nouveau prix de base arrêté dans un nouvel acte d'engagement.

### **Les visites devront :**

- faire l'objet préalable d'un rendez-vous,
- être consignées dans le registre de sécurité de l'établissement,
- donner lieu à un rapport détaillé mentionnant les vérifications effectuées (rapport dématérialisé).

## **2. PRIX**

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2024, date de réception de l'offre.

Les prix sont ajustables par référence aux tarifs ou barème propres au titulaire. À l'issue de chaque période de validité annuelle, le titulaire du marché s'engage à faire parvenir à l'établissement par courriel son nouveau tarif (ou barème) avec un préavis de deux mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement. À défaut, le prix sera réputé maintenu pour l'exercice suivant.

La clause limitative dite « de sauvegarde » s'applique : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date d'application de la nouvelle référence lorsque l'augmentation de cette référence est supérieure à 5%.

### **3. DEPOT DES OFFRES**

#### **Documents contractuels :**

- Le présent document paraphé par le candidat,
- La proposition financière pour la vérification des installations,
- Les propositions de prix pour l'échange des extincteurs (l'échange des extincteurs se fera après validation d'un devis par l'établissement),
- Le mémoire technique indiquant les moyens et procédures mis en œuvre pour effectuer les prestations.

**Critères de sélection des offres :** offre la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 80%
- Dossier technique : 20%

#### **Date limite de dépôt des offres : 15 mai 2024 à 16 heures**

- en déposant vos offres sur cette plateforme,
- par courrier électronique ([intendance.0731045p@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0731045p@ac-grenoble.fr)).

Un accusé de réception de l'envoi sera adressé à l'expéditeur par courrier électronique dans les 48 heures ouvrables suivant la réception.